

ELECTIONS MUNICIPALES : le VOILE s'est LEVÉ !

De nombreux maires l'avaient annoncé : les nouvelles règles applicables aux élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants manquent cruellement de bon sens.

Scrutin de liste proportionnel et paritaire (panachage interdit, listes complètes, parité obligatoire...) à quoi tout cela pouvait-il bien servir sinon à compliquer la vie des petites communes ?

La réponse vient de tomber, confirmant les intentions peu glorieuses de nos gouvernants : réduire le nombre de communes.

L'AMF (Association des maires de France) vient d'indiquer qu'une proposition de loi est en débat pour « **donner une nouvelle impulsion à la dynamique des communes nouvelles** ». L'article 2 de ce texte prévoit la possibilité pour le Préfet de créer **par le haut** une commune nouvelle.

L'argument avancé ? Répondre au cas d'une commune qui ne parviendrait pas à élire un conseil municipal.

Mais quelles pourraient bien être les causes d'une telle situation ? La réponse est évidente : **les nouvelles règles électorales elles-mêmes !** La ficelle était un peu grosse.

La proposition de loi aurait déjà été adoptée par les sénateurs ce qui est fort regrettable, eux qui se vantent régulièrement de défendre les petites communes. Espérons que nos députés, du moins ceux de nos campagnes sensés connaître la réalité du terrain, sauront réagir.

À signaler que l'AMF tient à préciser ne pas être à l'origine de cette proposition... mais qu'elle l'a validée.

Responsable, mais pas coupable !

A.I.